

**PROVINCE DU QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, de la séance régulière du 11 octobre 2022 à 19 h 30 tenue au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire  
M. Réal Vel, conseiller  
Mme, Eden Lauzon, conseillère  
M. Jean-Pierre Brien, conseiller  
M. Pascal Gonnin, conseiller  
Mme Suzanne Casavant, conseillère

Est absent :

M. Denis Vel, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice-générale, fait fonction de secrétaire.

2 invités assistent à la séance.

**1. ORDRE DU JOUR;**

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 septembre 2022 et de la séance extraordinaire du 30 septembre 2022;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
  1. Résolution d'appui véhicules électriques;
  2. Renouveau d'adhésion aux sentiers de l'estrie
  3. Festi-Val en neige
  4. Entente avec le village de Stukely-Sud
7. Adoption de la nouvelle grille tarifaire effective le 1er janvier 2023 de la SPA des Cantons;
8. Résolution pour octroyer le nettoyage des puisards et du dessableur de la station d'épuration;
9. Résolution pour accepter l'audit de la Commission municipale du Québec portant sur le délai de transmission des rapports financiers;
10. Résolution concernant le décompte progressif numéro 2 (réception provisoire) des travaux d'égouts sanitaire et pluvial;
11. Résolution concernant la modification de la desserte ambulancière des territoires de Stanstead et Valcourt;
12. Résolution pour accepter l'offre de services professionnels concernant la vérification de la précision de l'élément secondaire d'un canal Parshall : projet 1008767;
13. Dépôt des soumissions pour la collecte, transport et l'enfouissement des matières résiduelles;
14. Résolution concernant les conditions de travail des employés municipaux;
15. Résolution concernant le renouvellement du contrat de travail de la directrice générale et greffière-trésorière de Mme Majella René;
16. Voirie;
  1. Affichage d'un poste d'employé de voirie;
17. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
18. Comités;
  1. Loisirs;
19. Période de questions;

- 20. Affaires nouvelles;
- 21. Levée de la session;

2022-10-161

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel  
APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin  
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

## **2. PÉRIODE DE QUESTIONS;**

Aucune question.

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 SEPTEMBRE 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2022;**

2022-10-162

CONSIDÉRANT QUE tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 13 septembre et de la séance extraordinaire du 30 septembre 2022;

QU'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant  
APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien  
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance régulière du de la séance régulière du 13 septembre et de la séance extraordinaire du 30 septembre 2022 soient adoptés tel que déposé;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

## **4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL;**

### **Points :**

- 14. Date du début des travaux d'arpentage : dès la réception de la résolution ;
- 21. Ajout de la municipalité de La Durantaye pour plus de précision.

## **5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES ET RAPPORT DES DÉPENSES DURANT LE MOIS S'IL Y A LIEU;**

2022-10-163

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant  
APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin  
ET RÉSOLU

QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

RECETTES du 14 septembre au 11 octobre 2022	39 102,11 \$
DÉPENSES D'OPÉRATIONS	54 179,96 \$
REMISE FÉDÉRALE	2 704,36 \$
REMISE PROVINCIALE	7 789,24 \$
FTQ	558,65 \$
TOTAL	<u>65 232,21 \$</u>
Dépenses durant le mois	- \$
Salaires déboursés à la séance du conseil	2 592,90 \$
Salaires déboursés durant le mois	8 018,10 \$
Total dépenses	<u>75 843,21 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

## **6. CORRESPONDANCE;**

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit fait suite à la correspondance selon les bons vœux du conseil.

### **1. RÉOLUTION D'APPUI POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES;**

2022-10-164

ATTENDU la réception RI-2022-05-1446 de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville concernant l'uniformisation des normes concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant puisque les pompiers rencontrent des difficultés lors des manœuvres de désincarcération impliquant des véhicules électriques et des véhicules hybrides ;

ATTENDU la réception de la résolution CA-2022-08-19 de la MRC du Val-Saint-François appuyant cette demande ;

ATTENDU la réception de la résolution 095-22-09-14 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt appuyant cette demande ;

ATTENDU QUE dans l'industrie de la construction automobile, il n'existe pas de normes établies et obligatoires concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant dans les véhicules électriques et hybrides ;

ATTENDU QU'en raison du danger d'électrocution, les pompiers ne peuvent pas procéder à la désincarcération tant que l'interrupteur de courant des véhicules électriques et hybrides n'a pas été localisé et fermé ;

ATTENDU QUE les véhicules électriques et hybrides sont de plus en plus nombreux sur les routes et que la tendance devrait s'accélérer au cours des prochaines années ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien,  
APPUYÉ par le conseiller Réal Vel,  
ET RÉSOLU

DE demander à l'Association canadienne des constructeurs de véhicules d'établir des normes concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant sur les véhicules électriques et hybrides, et ce, en collaboration avec les constructeurs de véhicules à l'étranger ;

DE demander au ministère de la Sécurité publique de porter à l'attention des instances fédérales compétentes l'importance de la standardisation des normes de construction et de la signalétique pour permettre de neutraliser rapidement la batterie ;

DE transmettre la présente résolution à la FQM, à l'UMQ, aux députés provinciaux André Bachand, Gilles Bélanger et François Jacques, aux députés fédéraux : Alain Rayes, Andréanne Larouche et Marie-Claude Bibeau, aux municipalités de la MRC du Val-Saint-François, à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire, de Sainte-Brigide-d'Iberville et de Valcourt.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

<b>2. RENOUELEMENT D'ADHÉSION AUX SENTIERS DE L'ESTRIE</b>
--

2022-10-165

CONSIDÉRANT QUE l'organisme les Sentiers de l'Estrie nous donne un bon support pour la mise en place de notre sentier pédestre;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel,  
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant,  
ET RÉSOL

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle renouvèle son affiliation aux Sentiers de l'Estrie au montant de deux cent quatre-vingts dollars (280 \$);

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

<b>3. FESTI-VAL EN NEIGE</b>
------------------------------

La demande de commandite sera étudiée lors de l'atelier de travail du 27 octobre prochain.

<b>4. ENTENTE AVEC LE VILLAGE DE STUKELY-SUD</b>
--

2022-10-166

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande du Village de Stukely-Sud nous demandant de confirmer notre intention de faire du rechargement dans une de nos parties du 5<sup>e</sup> Rang au printemps 2023;

CONSIDÉRANT QUE nous étudierons au printemps prochain, l'évolution de la chaussée du 5<sup>e</sup> Rang pour nous assurer que le rechargement soit adéquat;

CONSIDÉRANT QUE le conseil du Village de Stukely-Sud reporte la mise en place d'une entente d'entretien du 5<sup>e</sup> Rang au printemps 2023;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant,  
APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de remettre au printemps 2023 les pourparlers de l'élaboration d'une entente entre les deux municipalités;

QUE nous informerons notre déneigeur que les tronçons du 5<sup>e</sup> Rang nous appartenant seront ajoutés à la liste des chemins à entretenir pour l'hiver 2022-2023;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

**7. ADOPTION DE LA NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE EFFECTIVE  
LE 1ER JANVIER 2023 DE LA SPA DES CANTONS;**

2022-10-167

CONSIDÉRANT QUE nous avons une entente avec la SPA des Cantons;

CONSIDÉRANT QUE la SPA des Cantons nous dépose une nouvelle grille concernant les frais aux citoyens(nes) ainsi que l'annexe A Chiens-Chats qui sera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant,  
APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la nouvelle grille de frais aux citoyens(nes) ainsi que l'annexe A Chiens-Chats qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

**8. RÉOLUTION POUR OCTROYER LE NETTOYAGE DES  
PUISARDS ET DU DESSABLEUR DE LA STATION D'ÉPURATION;**

2022-10-168

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont nécessaires pour le bon fonctionnement de notre réseau d'égout et pluvial;

CONSIDÉRANT QU'à la station d'épuration, le dessableur doit être vidé à chaque année;

CONSIDÉRANT QUE le nettoyage du dessableur est considéré comme un espace clos;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel,  
APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte l'offre de service #S793 d'Enviro5 déposée au conseil, au montant estimé de quatre-mille cent quatre-vingt-six dollars (4 186.00 \$) plus le 15% de frais de carburant et les taxes applicables ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

**9. RÉOLUTION POUR ACCEPTER L'AUDIT DE LA COMMISSION  
MUNICIPALE DU QUÉBEC PORTANT SUR LE DÉLAI DE  
TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS;**

2022-10-169

CONSIDÉRANT QUE la Commission Municipale du Québec procède à l'analyse de la transmission des rapports financiers;

CONSIDÉRANT QUE nous avons l'exigence de déposer ledit rapport en séance du conseil;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pascal Gonnin,  
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle reconnaît avoir déposé le rapport « Transmission des rapports financiers » en séance du conseil;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à la Commission Municipale du Québec;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

**10. RÉOLUTION CONCERNANT LE DÉCOMPTE PROGRESSIF  
NUMÉRO 2 (RÉCEPTION PROVISOIRE) DES TRAVAUX  
D'ÉGOUTS SANITAIRES ET PLUVIAUX;**

2022-10-170

CONSIDÉRANT QUE le décompte progressif numéro 2 (réception provisoire) de Gestimaction inc. a été déposé à notre ingénieur M. Frédéric Blais, ing. de chez EXP;

CONSIDÉRANT QUE M. Frédéric Blais, ingénieur de chez EXP, nous confirme que tout est conforme ;

POUR CES MOTIFS,  
SUR PROPOSITION du conseiller Jean-Pierre Brien,  
APPUYÉ PAR la conseillère Suzanne Casavant  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte le décompte progressif numéro 2 (réception provisoire) au montant de soixante-dix-sept mille trois-cent quatre-vingt-dix-sept dollars et onze sous (77 397.11 \$) avec les taxes applicables tel que recommandé par notre ingénieur;

QUE la retenue de 10% est diminuée à 5%;

QUE l'entrepreneur nous transmette les documents administratifs suivant :

- Déclaration statutaires (formulaire 1809/900/F) ;
- Quittance des sous-traitants et fournisseurs (NQ 1809-900-III-9.1.4) ;
- Certificat de la CNESST et de la CCQ (NQ1809-900-III-9.4.2) ;
- Quittance partielle de l'entrepreneur ;

QUE ce montant soit inclus dans le décompte pour le projet Rue principale Est et chemin Sainte-Anne Sud -Travaux d'égouts sanitaire et pluvial » dans le cadre du programme TECQ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

**11. RÉOLUTION CONCERNANT LA MODIFICATION DE LA  
DESSERTE AMBULANCIÈRE DES TERRITOIRES DE  
STANSTEAD ET VALCOURT;**

2022-10-171

CONSIDÉRANT QUE le secteur Valcourt englobant les municipalités suivantes : Valcourt, Maricourt, Racine, Bonsecours, Canton de Valcourt, Sainte-Anne-de-la-rochelle et Lawrenceville, couvre un territoire de 454 km carré ainsi qu'une population d'environ 7 000 personnes;

CONSIDÉRANT QUE le secteur Valcourt est desservi actuellement que par un seul véhicule ambulancier sous un horaire de faction;

CONSIDÉRANT QU'il est prouvé qu'une couverture ambulancière sous horaire de faction augmente considérablement les délais d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE le délai d'intervention est crucial et peut faire la différence entre la vie et la mort ou le risque de séquelles ou non;

CONSIDÉRANT la pénurie de main d'œuvre de paramédics qui sévit en Estrie ainsi que dans le secteur Valcourt;

CONSIDÉRANT QUE les quarts de travail dits de faction engendrent plusieurs bris de service et de fermetures de zone en raison de l'incapacité des organisations ambulancières à les combler, faute d'attractivité;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de travailleurs d'Ambulance de l'Estrie a jusqu'ici réussi le tour de force de ne pas laisser notre secteur en bris de service;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière nous informe que la mise en place de mesures palliatives pour éviter les bris de services ne sera bientôt plus soutenable, faute de personnel et de capacité matérielle (véhicules, équipement);

CONSIDÉRANT QU'un horaire de type CoreFlex améliore le temps réponse mais demeure encore moins attractif qu'un horaire de faction;

CONSIDÉRANT QUE la très faible attractivité de l'horaire CoreFlex expose le secteur Valcourt à une augmentation importante des périodes de bris de service;

CONSIDÉRANT QUE le secteur Valcourt est desservi actuellement que par un seul véhicule ambulancier et qu'un bris de service génère automatique une fermeture de zone;

CONSIDÉRANT QUE les plus proches ambulances susceptibles de venir en renfort sont à plus de 30 minutes de Valcourt;

CONSIDÉRANT QUE le plus proche centre hospitalier se trouve à plus de 40 minutes de notre secteur, augmentant déjà le risque pour notre population ainsi que le temps d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE la situation précaire qui sévit actuellement dans les urgences des centres hospitaliers accentue le temps de rétention des équipes ambulancières augmentant ainsi le temps de découverte de notre secteur;

CONSIDÉRANT QUE l'avantage de l'amélioration du temps réponse d'un horaire de type CoreFlex serait annulé par l'augmentation des bris de service potentiels;

CONSIDÉRANT QU'un délai de réponse immédiat et une couverture de service 24 / 7 permet au minimum un service de soins d'urgence acceptable pour notre population;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pascal Gonnin,  
APPUYÉ PAR madame le conseillère Eden Lauzon  
ET RÉSOLU par le Conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle

DE demander au MSSS et à son représentant, le directeur des services préhospitaliers d'urgence, M. Paul Lévesque, de ne pas implanter le modèle CoreFlex mais de plutôt convertir l'horaire de faction actuelle par une couverture de service à l'heure 24 heures / 7jours afin d'assurer une couverture d'urgence essentielle à la population du secteur Valcourt;

IL EST RÉSOLU de transmettre copie de la présente résolution à M. Paul Lévesque, directeur des services préhospitaliers d'urgence au MSSS, à M. Christian Dubé, M Gilles Bélanger, M. André Bachand ainsi qu'à M. Luc Cayer, préfet du Val St-François;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

**12. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT LA VÉRIFICATION DE LA PRÉCISION DE L'ÉLÉMENT SECONDAIRE D'UN CANAL PARSHALL : PROJET 1008767;**

Nous remettons notre décision à une séance ultérieure.

**13. DÉPÔT DES SOUMISSIONS POUR LA COLLECTE, TRANSPORT ET L'ENFOUISSEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES;**

2022-10-172

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions pour la collecte, transport et l'enfouissement des matières résiduelles, elles sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé plusieurs options dont la durée du contrat, collecte des encombrants inclus ou non, le choix de nous proposer une autre journée;

Tableau soumis **avec** les encombrants

Nom	Porte	Autre journée	12 mois	48 mois
Enviro Connexion inc.	270	n/a	42 930 \$ 159 \$/porte	171 720 \$ 159 \$/porte/année
Services Ricova inc.	270	Mercredi 344.63 \$	112 937.50 \$	459 250 \$

Tableau soumis **sans** les encombrants

Nom	Porte	Autre journée	12 mois	48 mois
Enviro Connexion inc.	270	n/a	37 260 \$ 138 \$/porte	149 040 \$ 138 \$/porte/année
Services Ricova inc.	270	Mercredi 334.6 3\$	116 312.50 \$ 430.78\$/porte	472 750 \$ 437.73\$/porte

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel  
APPUYÉ par la conseillère Eden Lauzon  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la soumission d'Enviro Connexion inc. avec l'option **incluant** la collecte des encombrants et la durée du contrat de 48 mois;

QUE le contrat représente la somme de cent soixante-et-onze mille sept cent vingt dollars (171 720.00 \$) pour la durée de 48 mois plus les ICI;

QUE le devis fait partie intégrante du contrat;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

\*M. Pascal Gonnin nous informe de son conflit d'intérêt et se retire de la discussion pour le prochain point.

**14. RÉOLUTION CONCERNANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX;**

2022-10-173

CONSIDÉRANT QUE les contrats des employés arrivent à échéance;

CONSIDÉRANT QUE l'inflation été plus importante qu'à l'habitude pour 2022;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant,  
APPUYÉ par la conseillère Eden Lauzon  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle donne une augmentation de 4% au salaire actuel à tous les employés, sauf à l'adjoint en voirie pour qui le salaire sera majoré de 2,00 \$/heure;

QU'UN bonus est exceptionnellement offert en 2022 à :

- L'adjointe administrative : cinq cents dollars (500 \$);



- L'inspecteur en urbanisme : deux cent cinquante dollars (250\$)

QUE les autres conditions sont maintenues;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

\*M. Pascal Gonnin revient dans la discussion.

**15. RÉSOLUTION CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE MME MAJELLA RENÉ;**

2022-10-174

CONSIDÉRANT QUE le contrat de la directrice générale et greffière-trésorière arrive à échéance au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'inflation été plus importante qu'à l'habitude pour 2022;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien,

APPUYÉ par la conseillère Eden Lauzon

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle donne une augmentation de 4% au salaire actuel de 2022;

QU'UN bonus de mille dollars (1 000 \$) est exceptionnellement offert en 2022 à la directrice générale et greffière-trésorière

QUE le contrat soit reconduit jusqu'au 31 décembre 2023;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

**16. VOIRIE;**

**1. AFFICHAGE D'UN POSTE D'EMPLOYÉ DE VOIRIE;**

CONSIDÉRANT QUE nous nous sommes retirés de l'entente de voirie, nous procéderons à l'affichage du poste d'employé de voirie. Nous discuterons en atelier du nombre d'heures et des exigences à l'atelier de travail pour ensuite afficher le poste pour une entrée au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**17. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS;**

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

**18. COMITÉS;**

**1. LOISIRS;**

- Le comité en est à compiler les différentes statistiques de la « Fête du village ».

**19. PÉRIODE DE QUESTIONS;**

La parole est remise à l'assistance. Le conseil reçoit les interventions de l'assistance. M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

**20. AFFAIRES NOUVELLES;**

- Collecte des RDD : 244 participants pour une collecte de la région de Valcourt avec 27.3 tonnes récupérées ;
- Économie circulaire : la responsable visitera toutes les entreprises du Val-Saint-François prochainement.

**21. LEVÉE DE LA SESSION;**

2022-10-175

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée.  
Il est 21h40.

\_\_\_\_\_  
Mme Majella René, gma  
Dir. Générale et greffière-trésorière

\_\_\_\_\_  
M. Louis Coutu,  
Maire « en signant le présent procès-  
verbal, le maire est réputé avoir signé  
toutes les résolutions »